

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente.
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Philippe MAZIÈRE, Président.
Date de la convocation : 9 septembre 2026

En exercice	8
Présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

N° D041-2026

PRÉSENTS : Philippe MAZIÈRE, Jérémy ROUX, Mathieu MEYZE, Nathalie BRUYÈRE, Caroline CAILLE, Claire MALRIC, Sylvie RASSAT, Sylvie REFANCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mathieu MEYZE

**Objet : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE
À TEMPS NON COMPLET 25 HEURES HEBDOMADAIRES**

Le Président expose qu'un agent du SIEPEA, titulaire du grade d'adjoint d'animation, est lauréat de l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Dans la mesure où cet agent assume désormais la responsabilité de l'encadrement d'un séjour d'été et qu'il assure ponctuellement la suppléance de la direction, il est proposé de créer un poste correspondant au grade d'avancement pour pouvoir accompagner cette évolution professionnelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Article 1 : Approuve la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2026.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le :
Publication ou Notification le :

Secrétaire de séance



POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Gence, le 21 septembre 2026

Le Président,
Philippe MAZIÈRE

